

Monsieur le Maire de Vaux sur Mer
Hôtel de ville
1 place Maurice Garnier
17640 Vaux-sur-Mer

Monsieur le Maire,

En ma qualité de président de l'association Royan Vaux Environnement, je vous ai à plusieurs reprises alerté sur la disparition d'arbres remarquables sur la commune et notamment sur le secteur Uc.

Si je me réfère au règlement du PLU relatif à ce sujet (page 11 Protection du patrimoine paysager et environnemental) je relève :

« Les arbres isolés identifiés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme sont protégés. Les arrachages ne sont autorisés que pour des raisons sanitaires, ou de sécurité ou de besoins d'intérêt collectif justifiés (réseaux, voirie, etc...). Néanmoins, tout arbre abattu doit être remplacé par un autre de la même essence et au même emplacement ou à proximité. Si pour des raisons sanitaires ou techniques ou climatiques il n'est pas possible de replanter la même essence, une autre au gabarit (taille, port) équivalent pourra la remplacer. Les arbres devront être entretenus afin de garantir leur pérennité. »

Par ailleurs, Le PLU caractérise le secteur Uc comme « correspondant à la partie urbanisée la plus proche du littoral (côte et front de mer) qu'il convient de préserver du point de vue paysager et environnemental ».

Nous considérons que les arbres remarquables doivent être protégés de la même façon, qu'ils soient implantés sur le domaine privé comme sur le domaine public. Dans le PLU la mention « Les éléments identifiés au titre de l'article de l'article L151-23 du code de l'urbanisme sont identifiés sur le plan de zonage ».

La difficulté introduite par cette mention est que seuls les arbres remarquables du domaine public figurent sur le plan de zonage alors que la mesure de protection devrait avoir un caractère général d'ordre public au sens de la loi.

Nous avons observé au cours des derniers mois et années des atteintes graves à ce principe de préservation. Vous trouverez en pièce jointe quelques illustrations de ces atteintes : Boulevard de la côte de beauté, et rue des Rochers.

Je vous remercie de me faire savoir si des demandes d'abattage ou d'arrachage ont été régulièrement déposées et si oui quels motifs ont été retenus pour les autoriser.

En tout état de cause, nous estimons qu'il est indispensable de procéder à la rédaction d'une note additive au PLU expliquant clairement l'imbrication des dispositions du PLU relatives à la protection du patrimoine paysager en secteur Uc. Dans le domaine des fées une règle supplémentaire s'applique quant à la préservation sur surfaces boisées. Il pourrait également être nécessaire d'apporter une modification au PLU en suivant les voies appropriées pour assurer une visibilité suffisante à la préservation du patrimoine paysager et environnemental. Une telle démarche permettrait en outre de marquer clairement l'engagement affiché par la mairie dans son programme en 26 points pour la préservation de l'environnement.

Nous avons pu apprécier qu'à Royan des demandes d'autorisation d'abattage doivent être déposées dans les secteurs protégés et que maintes demandes ont été rejetées au motif que la santé des arbres et leur localisation ne justifiaient pas qu'ils soient abattus.

Nous restons à votre disposition pour rechercher, conformément à l'objet de notre association, les meilleures approches en matière de préservation de l'environnement.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos respectueuses salutations.

Patrice DEPONDT

Google Maps  Rue des Rochers



Date de l'image : juil. 2013 © 2023 Google

Google Maps  Rue des Rochers



Date de l'image : mars 2023 © 2023 Google



ROYAN VAUX ENVIRONNEMENT
17, rue des Rochers 17640 VAUX SUR MER
e-mail : royanvaux.envt@gmail.com
www.royanvauxenvironnement.fr

Google Maps 73 Bd de la Côte de Beauté



Google Maps 73 Bd de la Côte de Beauté



Google Maps 21 Rue des Rochers



Date de l'image : mars 2023 © 2023 Google



ROYAN VAUX ENVIRONNEMENT
17, rue des Rochers 17640 VAUX SUR MER
e-mail : royanvaux.envt@gmail.com
www.royanvauxenvironnement.fr

Google Maps 3 Rue des Rochers



Date de l'image : mars 2023 © 2023 Gc



ROYAN VAUX ENVIRONNEMENT
17, rue des Rochers 17640 VAUX SUR MER
e-mail : royanvaux.envt@gmail.com
www.royanvauxenvironnement.fr